



Mars 2019 Numéro 40

*
bulletin d'informations de Grussenheim

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

La mairie sera délocalisée pour la durée des travaux dans les petites salles du Foyer, à compter du 1^{er} avril. Elle sera fermée au public, du jeudi 28 mars au 1^{er} avril inclus, pour son déménagement.

Les horaires d'ouverture au public et le numéro de téléphone demeureront inchangés.

Horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi
de 9 heures à 11 heures 30

Jeudi de 20 h 30 à 22 heures

(ouverture du bureau et permanence
du maire et des adjoints)

☎ 03.89.71.62.47

☎ 03.89.71.67.54

✉ mairie@grussenheim.fr

L'obligation légale de mise en accessibilité des bâtiments publics s'est imposée à la commune. Pour répondre à cette injonction réglementaire, la commune après étude et réflexion a fait le choix d'un projet ambitieux qui offre une valorisation importante de ces bâtiments.

La première étape des travaux a été réalisée durant les vacances scolaires de février, afin d'impacter le moins possible le fonctionnement de l'école : le désamiantage et la démolition du bâtiment préfabriqué de la salle d'évolution.

Après une phase administrative et de choix des entreprises, le chantier va entrer dans sa réalisation concrète. La prochaine étape sera le désamiantage de la mairie. Ces travaux sont prévus dans la première semaine du mois d'avril. Puis durant les vacances scolaires de Pâques ce sera au tour de la démolition du préau. Ensuite les travaux s'enchaîneront sur une durée prévue de 12 mois.

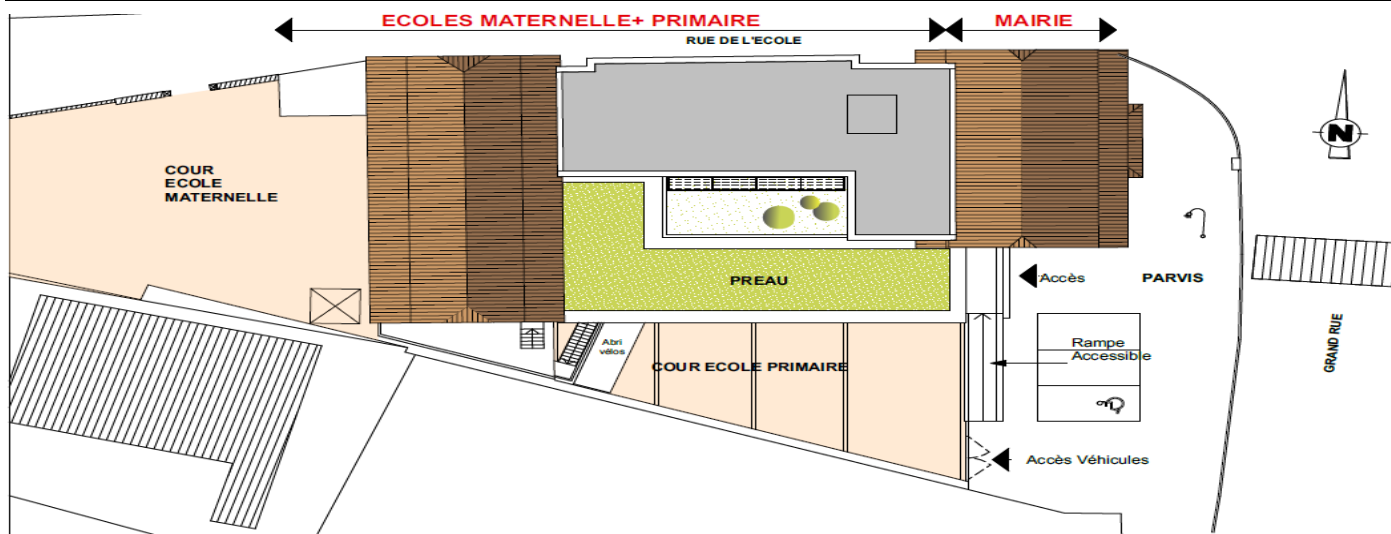
Tout chantier de construction important occasionne une gêne. Il en sera ainsi pour ces travaux, en raison, principalement, du site concerné : l'école. En effet, les classes continueront de fonctionner dans les locaux, mais avec quelques adaptations. La classe maternelle fonctionnera normalement, mais la classe élémentaire ne pourra plus utiliser sa cour ainsi que les sanitaires qui seront détruits. L'entrée des élèves se fera dans la rue des écoles par le portail de la cour des maternelles qui servira également de cour de récréation aux élémentaires. Des toilettes provisoires seront installées dans cette cour.

Ces travaux induiront des contraintes importantes dans le fonctionnement de l'école. Nous serons attentifs à les rendre aussi supportables que possible. Nous remercions les enseignants, les parents et les enfants pour la compréhension dont ils feront preuve.

VUE EXTERIEURE COUR DE L'ECOLE



PLAN DE MASSE



PERMANENCE ELECTORALE

En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin, soit le dimanche 31 mars 2019.

Une permanence sera assurée le samedi 30 mars 2019 de 8 heures à 10 heures à la

mairie (25 grand'rue) pour les inscriptions sur la liste électorale.

Les électeurs pourront, par ailleurs, déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site service-public.fr, jusqu'au dimanche 31 mars 2019 inclus.